

# SYNDICATS NATIONAUX de l'INSEE

## CGT, CFDT, CGT-FO, SUD

### CR réunion à Bercy du 22 janvier 2010

-----

Lors de ce groupe de travail consacré aux agents "non-titulaires" du ministère, nous (ainsi que les fédérations syndicales, du niveau ministériel) sommes intervenus pour à nouveau réclamer que le cas des enquêtrices et enquêteurs de l'Insee soit examiné lors de ces réunions.

L'adjoint au secrétariat général du ministre a répondu que les enquêteurs Insee étant vacataires, cela n'était pas possible. Mais il a répété que la ministre s'étant engagée, il fallait faire confiance dans la prise en charge du dossier statutaire, c'est-à-dire l'engagement de travailler à un nouveau statut.

Nous avons proposé qu'un groupe de travail soit créé sur le statut, comprenant le ministère, la direction de l'Insee, et des organisations syndicales au niveau ministère (fédérations) et au niveau de l'Insee (syndicats nationaux). Le ministère a alors refusé, prétendant qu'il incombait à la direction de l'Insee (elle-même en lien avec le ministère) de prendre en charge le dossier statutaire.

Nous nous sommes fâchés, argumentant de l'éternel renvoi de responsabilités direction Insee- Ministère sur la prise en charge de ce dossier depuis plusieurs années, et avons provoqué une interruption de la séance. Nous avons proposé de contourner ce refus en demandant l'engagement du ministère dans la proposition calendrier de réunions, débutant rapidement, à l'Insee en présence du secrétariat général du ministère.

Le ministère a finalement accepté cette proposition : un calendrier de réunions sera proposé d'ici février. Le ministère participera à ces réunions, ainsi que les fédérations syndicales.

### CR réunion syndicats-enquêteurs / direction Insee du 26 janvier 2010

-----

Étaient présents :

Pour la direction : secrétaire générale, chef CAEMC, chef division prix le responsable de l'Unité Méthodologie Statistique, responsable Mission sur les enquêteurs.

Pour les Organisations Syndicales :

CGT, SUD, CFDT, CGT-FO, CGC

Pour les enquêtrices et enquêteurs:

Des représentantes et représentants de Paca, Aquitaine; Ile-de-France, Midi-Pyrénées, Champagne-Ardenne.

### Mouvement des enquêtrices et enquêteurs

La pétition de 460 signatures revendiquant une charge de travail plus importante, l'abandon du projet de création de centre d'appel... et qui a été signée lors des RAE, a été remise à la direction. Nous avons signalé qu'elle correspondait à un état de mobilisation des enquêtrices et enquêteurs, également démontré par la participation au mouvement de rétention des enquêtes téléphoniques.

La direction n'a pas spécialement réagi à cela, mais a répété sa volonté de faire évoluer le statut cette année.

### Statut

Nous avons redit notre volonté de travailler le plus en amont possible avec le ministère et la direction de l'Insee au sujet du statut. En effet, la désastreuse expérience du passage à la PSOP nous amène à ne pas faire confiance à la direction de l'Insee d'explorer correctement toutes les possibilités statutaires.

La secrétaire générale a notamment précisé que c'était très bien que le secrétariat général du Ministère participe aux réunions qui vont avoir lieu, qu'elle ne souhaitait s'engager dans aucune discussion avant d'avoir l'assurance de propositions réalistes à nous faire, et que celles-ci agrément la fonction publique également.

### Nous avons rappelé plusieurs demandes :

Le groupe de travail doit se tenir le plus rapidement possible car nous ne voulons pas que des possibilités soient mises de côté, ou qu'une imparfaite connaissance de la diversité des situations conduise à des incompréhensions.

Il doit comprendre plus d'enquêteurs que les réunions syndicats/ direction habituelles, au regard de la diversité des situations des enquêteurs

Il doit anticiper l'organisation de la participation de tous les enquêteurs aux élections professionnelles de 2010 (ou 2011) : en effet, après les accords de Bercy et la future loi de représentativité au niveau de la fonction publique, le ministère sera contraint de le faire.

La direction a noté, sans s'engager et a déclaré « Ce sera un groupe technique et si on est trop nombreux , cela ne marchera pas ».. Un calendrier nous sera envoyé en février.

### **Dans le cours de la discussion, des points sur le statut ont néanmoins été évoqués :**

La référence au corps des guides conférenciers du ministère de la culture, qui ont eu une évolution de contrats. Engagés à la pige, vacataires, avec des creux de travail à certaines périodes (et donc pouvant prétendre au chômage), ils ont vu leurs contrats évoluer vers un CDI comprenant un fixe. L'économie réalisée par l'administration qui n'avait pas dans ce cas à cotiser pour le chômage, a été « réinjectée » dans le salaire.

Nous avons prévenu que nous demanderions la tenue d'une Commission Consultative Paritaire pour les enquêteurs contractuels afin de revenir sur la réintroduction des congés payés dans le salaire, et pour les négociations salariales.

### **Mission sur les enquêteurs de l'Insee**

Un peu plus tard dans la réunion, le responsable d'une mission sur les enquêteurs a présenté son rapport.

Il est constitué d'une partie de constat, et de propositions (*voir pièce jointe*).

Il a notamment précisé qu'il ne peut y avoir de bonne solution uniquement juridique. Pour lui la création d'un statut, nécessaire, ne pourra apporter une solution à tous les problèmes, qui relèvent aussi de l'organisation du travail...Il a aussi dit qu'il ne mentionnait pas dans son rapport les possibilités de statut, pour « ni ne faire peur, ni ne faire rêver ».

Il a terminé son intervention en interpellant les deux côtés de la table sur la nécessité de trouver des compromis.

Le contenu du rapport a finalement amené peu de discussions, vu l'accord très large qu'il a suscité de notre part. Nous conseillons à toutes les enquêtrices et les enquêteurs de le lire : il est très synthétique et très clair.

Nous avons simplement demandé que la direction suive les recommandations qu'il indique.

La secrétaire générale a répondu brièvement : « je n'aurais pas sorti ce rapport si je n'avais pas eu l'intention d'en suivre les recommandations. C'est le point de départ du travail sur le statut des enquêteurs ».

## **PSOP**

Nous avons demandé qu'une note soit envoyée aux enquêteurs, leur permettant de calculer le salaire net, grâce au détail des cotisations sociales.

Le calendrier d'envoi des fichiers à RGF (le centre national de paie depuis janvier 2010 qui est situé à Paris) a été envoyé : il aboutira à une prise en compte du travail jusqu'au 22 du mois environ.

Nous avons rappelé que la prise en compte du travail en décembre s'est parfois faite trop tôt dans le mois : jusqu'au 10 décembre pour certains...cela a donné un salaire ridicule en janvier.

Nous avons enfin eu des premiers retours d'enquêteurs qui ont contacté leur CPAM ou leur CNAV. Il y a eu deux réactions négatives des gestionnaires : « l'attestation du mois de décembre ne peut pas être prise en compte ».

Rappelons la démarche à suivre en ce cas :

-faites intervenir la direction locale de l'Insee (et prévenez les syndicats que vous le faites!)

-si cela ne marche pas, appelez la cellule nationale mise en place à cet effet (et prévenez à nouveau les syndicats que vous le faites).

-si cela ne suffit à nouveau pas, contactez les syndicats.

## **Ircantec**

Nous avons redemandé que la direction engage l'Insee vers une cotisation Ircantec pour les périodes de chômage, et qu'elle s'engage vers une négociation avec l'Ircantec d'un rattrapage a minima pour les périodes qui ont été non cotisées.

La direction a fait mine de redécouvrir la question et a à nouveau promis de s'y atteler.

## **Action sociale / Fonds de secours**

Nous avons demandé que la note sur le bénéfice de l'action sociale soit distribuée, y compris aux retraités.

Nous avons rappelé notre revendication de mise en place spécifique de fonds de secours pour les enquêtrices et enquêteurs qui sont en arrêt maladie. En effet, plusieurs enquêtrices sont arrêtées pour des maladies parfois longues, et se retrouvent avec des indemnités journalières très très faibles (de l'ordre de 400-450 € lorsque le salaire était de l'ordre de 1200€).

La direction nous a répondu n'avoir pas fait de recherche spécifique car il lui paraît difficile de mettre cela en place. Néanmoins nous redemandons que les enquêtrices, même si elles ne sont plus sous contrat puissent bénéficier des aides que proposent l'action sociale. Nous redemandons néanmoins que l'Insee fasse une démarche vis-à-vis du ministère, spécifiquement pour les enquêtrices et enquêteurs qui sont en grande difficulté actuellement.

## **Droits syndicaux pour les enquêteurs**

Nous avons demandé que les enquêteurs syndiqués puissent bénéficier de droits syndicaux, notamment depuis que l'un d'eux a intégré l'équipe de direction d'un syndicat.

La direction a ouvert la possibilité d'ouverture de droits dans la limite de 12 jours par an. Les modalités de rémunérations de ces journées sont encore à préciser, puisque contrairement aux agents payés mensuellement il ne peut y avoir de « décharge » de travail, mais cela devrait se faire via le paiement d'enquêtes régulièrement sous contrat.

## **Partenariats de l'Insee / paiement d'enquêteurs par d'autres organismes**

La direction de l'Insee a annoncé vouloir tenter rapidement ce mode de partenariat pour Erfi au 4<sup>e</sup> trimestre 2011 (suite du panel déjà collecté par deux fois par l'Insee), réalisé avec l'Ined. La collecte serait bien réalisée par l'Insee, simplement l'employeur (contrats et paie) serait l'Ined.

Nous avons posé plusieurs questions-revendications :

- l'Ined n'étant pas un SSM, quelles seront les conséquences, notamment en terme de gestion administrative des enquêteurs par l'Ined (recrutement, paiement, contrats...)
- il faudra que les conditions d'emploi soient exactement les mêmes qu'à l'Insee, et que cela soit stipulé dans la convention.  
Un sujet à suivre, donc.

## **Formation EEC, module qualité en vidéo**

Nous avons demandé qu'une attention soit portée sur ce type de format pour les formations. En effet la première tentative de la direction de l'Insee a été jugée choquante par les enquêteurs. Les enquêtes filmées concentreraient en effet toutes les « mauvaises pratiques », sous-entendant qu'elles pouvaient être celles des enquêteurs. Leur réaction a été de dire : « si vous pensez que nous travaillons comme ça, virez-nous! ».

Le travail sur la qualité qui a été demandé par les enquêteurs ne doit pas être caricatural!

## **Groupe de travail sur les nouveaux postes Capi**

Le groupe n'a pas encore de date de réunion prévue : en effet, les possibilités d'engagements financiers concernant les futurs ordinateurs n'étant pas encore décidées, la direction préfère attendre d'avoir ces éléments en sa possession.

## **DOM**

Les points sur la mise à plat des rémunérations et remboursements de frais (alignement) a été reporté à une séance ultérieure.

## **Prix**

### **Utilisation des « données de caisse » des grandes et moyennes surfaces hors hard-discount**

Le responsable est venu présenter l'état actuel du projet (*voir ci-joint le document*). Il a présenté les avantages et aussi certaines questions méthodologiques non résolues que pose ce mode de collecte.

Le projet va entrer en phase de tests jusqu'en avril 2011, date à laquelle la direction prendra la décision de mettre en place ce projet ou non.

Si tel était le cas, le délai de mise en place réelle est estimé à 6 ou 7 ans (exemple des Pays-Bas)

Il concernerait les grandes et moyennes surfaces, donc environ 500 000 relevés (sur les 1 300 000 réalisés par les enquêtrices et enquêteurs), hors produits frais. Ce champ couvre entre 20 et 25 % de la rémunération globale des relevés.

Nous sommes intervenus sur plusieurs points :

- Nous regrettons que l'Insee, dans une période de restriction de ses ambitions, se lance dans un projet coûteux et hasardeux alors que d'autres problématiques soulevées par le Cnis n'ont pas été prises en compte (suivi de l'effet qualité par exemple).
- Avant d'entrer dans des considérations méthodologiques pures, ce projet présente des questions stratégiques et politiques : quelles garanties pour la statistique publique face à des données transmises par la grande distribution. En effet, les intérêts de celle-ci, ses moyens pour les faire valoir, sont peu propices selon nous à la préservation l'indépendance nécessaire de la statistique publique. Rappelons que si l'Insee réalise actuellement des enquêtes auprès des entreprises, cela se fait sous conditions de confidentialité, et avec engagement de ne pas leur nuire. Il en va autrement de la mesure de l'inflation dont la grande distribution pourrait trouver défavorable la sortie des chiffres...
- Selon nous cela impliquerait donc une décision politique au plus haut niveau, à laquelle l'Insee doit faire un préalable. Pour nous, il est hors de question que l'Insee se lance dans un projet qui pourrait lui être défavorable s'il était mal préparé. Rappelons pour mémoire la période difficile (il y a deux ans) des interdictions d'entrée dans les supermarchés, et le temps qui a été nécessaire à la direction de l'Insee pour le régler...

- Quel est le but poursuivi? En effet, les relevés de caisse sont intéressants à de nombreux égards (prix moyens, quantités achetées, possibilité de spatialisation...) mais ils correspondent plus à un calcul de coût de la vie. Autant nous comprenons que cela soit une source supplémentaire. Mais dans ce cas, c'est une source de substitution : comment l'intégrer à un indice actuel qui est un indice des prix?
- Le modèle de distribution et la concentration de population sont très différents en Norvège, Pays-Bas et Suisse : les comparaisons sont donc limitées avec la France.
- Quels seront les critères utilisés par la direction pour faire son choix : indépendance, coût, qualité?
- Il faut que les enquêtrices et enquêteurs participent au travail méthodologique actuel : elles connaissent le fonctionnement des magasins, il ne faut pas se priver de ces connaissances là.

#### Quelques éléments de réponse de la direction :

- ▶ Qui peut le plus peut le moins : on aura plus de relevés donc ce sera meilleur. Cela ouvre sur des statistiques alternatives, pour Budget des familles ou la comptabilité nationale.
- ▶ Sur l'indépendance, ne pas faire de procès à priori ! Récupérer des données n'exclue pas qu'on mette en place une enquête de vérification.

C'est un dossier sur lequel on se donne le temps de réussir ??? Question : c'est donc décidé ? Réponse : Non ! Si jamais le dossier débouche, on prendra le temps d'en parler.

- ▶ Le juridique fait partie du sujet, la faisabilité passera par un changement dans la loi (cela, nous en doutons fortement !).

Nous demandons à être informés régulièrement de l'avancée du projet.

#### **Points revendicatifs sur la collecte des prix**

- Nous redemandons le **paiement mensualisé** de ce travail qui est régulier, sur des tournées identiques : la direction ne souhaite pas faire évoluer les choses compte tenu du travail en cours sur le statut.
- Nous remarquons également que **les tournées s'allègent** chaque année après la révision d'échantillon. Même si le « bi-réseau » se généralise peu à peu, cela est préjudiciable aux enquêtrices. Nous redemandons par ailleurs à ce que les enquêtrices et enquêteurs prix soient invités aux RAE ménages de leur DR administrative.
- Nous redemandons en argumentant, le **paiement du travail réalisé** : ouverture des points de vente, proposition des deux biens durables, augmentation du temps de travail lors de la chasse aux doublons qui aboutit à une collecte dans d'autres points de vente. Nous prenons un cas particulier : une journée de travail supplémentaire a été nécessaire pour une enquêtrice pour réaliser sa tournée. La direction répond que cela fait partie du barème. Toutefois, le fait que cela ne puisse être comptabilisé (par de trace informatique) pose souci au moment d'ouvrir des discussions relatives au statut, temps de travail, .... La direction va demander aux sites prix de faire un décompte manuel sur 2009 (estimation) et 2010 pour avoir une bonne visibilité de tout cela.
- Un **bogue informatique** a empêché la collecte des PF pendant 3 jours au début du mois. Nous demandons que les relevés qui ont été faits sur papier soient rémunérés. Nous avons obtenu l'accord de la secrétaire générale : A vous de vérifier !  
Si les relevés n'ont pas été faits, la note sur les bogues informatiques s'applique (moitié du tarif des relevés prévus + part des produits frais = 30 % sur les 19€ d'indemnisation habituelle donc forfait par journée 2€).
- Sur les **produits frais**, la direction répond à notre revendication de prise en compte de l'augmentation du nombre de lignes. Selon elle, cette augmentation est de l'ordre de 10% en moyenne depuis 2002, elle propose donc d'augmenter le prix du relevé (augmentation proposée en deux fois après notre discussion sur l'augmentation du travail, la chasse au doublons, l'ouverture des points de vente...) de 3,63 € il passera donc à 4,10€
- Nous redemandons le paiement de **l'abonnement obligatoire France Télécom** : la direction répond qu'elle donnera une réponse à ce sujet à la prochaine réunion. En effet, elle reconnaît maintenant que le protocole de transmission de la tablette rend impossible l'extension de ce qui a été fait pour Capi.
- Nous demandons une **prime pour les remplacements** : en effet, s'approprier une tournée est coûteux en temps. La direction renvoie à une décision ultérieure.
- Sur le **respect des consignes** : elles sont toujours diversement appréciées selon l'expérience, la formation, le réalisme des bureaux de prix. Sur le sujet des remplacements, le chef de la division prix rappelle qu'il est possible de faire des remplacements en dissemblable dans le même PV, et que cela est indiqué dans le guide de l'enquêteur prix.
- Autre point : lorsqu'une des **deux propositions de BD** n'est pas jugée correcte par certains bureaux de prix, les deux sont a priori rejetées. La direction promet de rappeler les consignes.
- Nous demandons une réflexion sur les chaînes de l'habillement, où le suivi des vêtements est impossible avec les CT imposées...

**Sur les Dom**, le point n'a pu être traité, mais la direction est OK pour qu'une visio-conférence soit organisée à l'occasion d'une prochaine réunion.

## CR de la conférence téléphonique du 27 janvier 2010

Étaient présent-e-s : 15 enquêtrices et enquêteurs représentant 10 régions.

Régions représentées : Franche-Comté, Île-de-France, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Midi Pyrénées, Nord Pas de Calais, Paca, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Rhône Alpes.

Les organisations syndicales CGT et CFDT et étaient présentes. SUD et CGT-FO et étaient excusé.

Un premier point a été fait sur les deux dernières réunions ci-dessus.

Ensuite plusieurs choses sont ressorties des débats :

- Il faut centraliser la réflexion des enquêtrices et enquêteurs autour du groupe de travail sur la refonte de l'enquête emploi. C'est une des revendications des assises qui a trouvé une issue favorable, il faut s'en saisir ! Les enquêtrices et enquêteurs qui y participeront travailleront ensemble et solliciteront l'ensemble des délégué-e-s sur cette question. Partout où il est possible de faire des groupes d'enquêteurs intéressés à la question, il faut le faire ! Notamment il faut d'ores et déjà associer les enquêtrices de Lille qui ont participé à un test papier.
- Avec le projet de collecte des prix par relevés de caisse, il faut que les enquêtrices et enquêteurs aient des revendications contre la menace qui pèse sur leur charge de travail. Elles pourront ainsi être mieux associées au mouvement général. Dans un premier temps une pétition pourrait être lancée. Toutes les idées sur une participation au mouvement similaire à celui des enquêteurs ménages sont bonnes à prendre !
- Le statut va être un dossier lourd cette année. Mais il ne sera pas que juridique : c'est le rapport de force que les enquêtrices et enquêteurs créeront qui fera que les décisions sont favorables ou non. Il faudrait donc que dans plusieurs DR des enquêteurs forment des petits groupes de discussion, et qu'ils mettent en commun leurs idées. Un premier groupe est déjà créé en Midi Pyrénées.

### Mouvement en cours et actions décidées

L'enquête qui a été réalisée par papier au cours des RAE en décembre et janvier montre que sur 463 réponses, près de 60% déclarent participer au mouvement. Il faut ajouter à cela de nombreux bulletins avec « non » coché à la question sur la participation au mouvement, mais avec des remarques rajoutées : « je suis solidaire », « je n'ai pas les enquêtes où se fait le mouvement », « je ne le fais plus »...

Par ailleurs les informations sur d'autres enquêtes que EEC (difficile de voir quelque chose avec les différentes vagues) montrent qu'à époque équivalente, il y a moitié moins de retours.

On peut donc en conclure qu'il y a une participation globale qui sans être massive est bel et bien majoritaire.

Voici les résultats de l'enquête là où elle a été passée, pour les enquêteurs ménage :

Alsace 4 oui 19 non	Bourgogne 3 oui 10 non	H-Normandie	Midi-Pyrénées 27 oui 4 non
Aquitaine 13 oui 15 non	Franche Comté 2 oui 14 non	Languedoc :13 oui 8 non	Nord PdC 14 oui 31 non
Auvergne 15 oui 7 non	Bretagne 23 oui 10 non	Limousin 1 oui 11 non	Paca 21 oui 23 non
B-Normandie 22 oui 3 non	I d France 45 oui 6 non	Lorraine 25 oui 3 non	Pays de Loire 21 oui 5 non
Rhône-Alpes : 27 oui 8 non			

Oui = participation, Non = non participation

enquête réalisée en décembre 2009-janvier 2010

### Le mouvement continue selon les modalités :

- **Retenue jusqu'aux derniers mardis pour les EEC.**
- **Sur EEC (et EEC seulement), pas de communication des numéros de téléphone, pas de renseignements sur l'enquêté à contacter, ne pas donner les IAJ et les ALD (en fin d'enquête), ne pas remettre les aires emplois tirées au sort, ne pas transmettre les enquêtes méthodo papier.**
- **Loyers et Charges retenue jusqu'à deux jours avant le dernier samedi de renvoi possible (noté dans le contrat).**
- **L'enquête Camme jusqu'au dernier délai de renvoi, partout où cela est réalisable collectivement.**
- **Envoi de message chaque semaine à la Dem :** « Je participe à un mouvement collectif de lutte contre le projet de délocalisation de la statistique publique, et en particulier contre la création d'un centre téléphonique d'appels. En conséquence je renverrai les enquêtes EEC, Loyers et Charges, Camme, au dernier moment ; et je ne renverrai pas les coordonnées en fin d'enquête, ni les classeurs en cas de contrôle d'EEC ».

### Calendrier:

- le calendrier des réunions avec la direction n'a pas été encore fixé, mais il est certain qu'il sera dense ! Nous vous informerons des dates dès que la direction nous les communiquera. Contactez-nous en retour pour nous signaler votre demande de participation. Nous demanderons à la direction la possibilité d'assurer une visioconférence.
- prochaine conférence téléphonique : vendredi 26 février de 13h à 14h15.

A Paris, le 27 janvier 2010